



Utilisation de l'épargne du ménage

Par **tiboute**, le 14/09/2009 à 12:31

Bonjour,

Je suis mariée sans contrat : nous travaillons tous les deux et nos deux salaires sont versés sur notre compte joint. Puis chacun place la même épargne sur son compte épargne personnel.

Or, mon époux a décidé d'utiliser son épargne personnelle pour rendre habitable une vieille grange. Je suis absolument opposée à ce projet immobilier que j'estime irraisonnable car très coûteux mais mon époux prétend que je ne peux m'y opposer puisque qu'il compte financer ce projet avec son épargne personnelle.

Moi, j'estime que ce projet portera préjudice à notre ménage puisqu'il ne restera que ma part d'épargne pour parer à tout imprévu.

Existe-t-il un moyen juridique de m'opposer à cette décision de mon époux ?

Merci de votre réponse et de vos conseils.